

Comité Syndical du 2 novembre 2020

Point n°09/2020

L'AN DEUX MILLE VINGT et le 2 novembre à quatorze heures, les membres du Comité Syndical se sont réunis aux Ateliers Magelis suivant la convocation qui leur a été adressée par M. Le Président en application des articles L. 2121.9, L. 2121.10, L. 2121.12 et L. 5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation : 22 octobre 2020.

Membres présents : Messieurs François Bonneau, Jacques Chabot, Didier Jobit, François Nebout, Jérôme Sourisseau, Didier Villat, Xavier Bonnefont, Daniel Sauvaitre, William Jacquillard, Philippe Bouty, Gérard Roy et Gérard Désaphy.

Mesdames Stéphanie Garcia, Catherine Parent, Fabienne Godichaud et Valérie Schermann.

Membres absents ou excusés : Messieurs Samuel Cazenave, Jean-Hubert Lelièvre et Mathieu Hazouard.

Mesdames Martine Pinville et Jeanne Filloux.

Membres consultatifs présents : Messieurs Daniel Braud et Andreas Koch.

Madame Anne Frangeul.

Membre consultatif absent excusé : Madame Cécile François.

Objet : Compte – rendu des délégations d'attributions du Comité Syndical à monsieur le Président du Syndicat Mixte du Pôle Image Magelis

Par délibération n° 26 du 2 juin 2015 et n° 26 du 19 juin 2018, vous avez confié plusieurs délégations à Monsieur le Président du Syndicat Mixte du Pôle Image MAGELIS.

En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, compte - rendu est fait des décisions prises dans le cadre de ces délégations :

DATE DE LA DECISION	BENEFICIAIRE(S) PRENEUR(S) DEBITEUR(S)	OBJET DE LA DECISION
21/09/2020	ASSOCIATION LES MAINS SALES	Convention précaire pour l'occupation de locaux au 152 rue de Bordeaux à Angoulême d'une superficie de 103 m ² , à compter du 25 septembre 2020 pour une période de 23 mois. Redevance mensuelle de 500 € HT, plus montant forfaitaire mensuel pour charges communes de 75 € HT. Impôts fonciers, TEOM, abonnements, consommations diverses et assurance des locaux à charge de l'occupant.
21/09/2020	CPAM DE LA CHARENTE	Convention de partenariat avec la CPAM de la Charente pour la mise en œuvre de sa stratégie d'accompagnement et de guidance des assurés les plus vulnérables. Les publics concernés sont les étudiants des différentes écoles de l'image d'Angoulême inscrits dans un établissement d'enseignant supérieur public, privé ou consulaire n'ayant pas accès au service de santé universitaire.
14/10/2020	SOCIETE REBOUND CAPITAL GAMES	Convention précaire pour l'occupation de l'appartement situé au 2 ^{ème} étage du 197 rue de Bordeaux à Angoulême d'une superficie de 196.97 m ² , à compter du 27 octobre 2020 pour une durée de 23 mois. Redevance mensuelle de 786.99 € HT, plus montant forfaitaire mensuel pour charges communes de 30 € HT. TF, abonnements, consommations diverses et assurance des locaux à charge de l'occupant.
14/10/2020	ASSOCIATION ATELIER DU PLAN B	Convention précaire pour l'occupation de l'appartement situé au 1 ^{er} étage du 99 rue de Bordeaux à Angoulême d'une superficie de 92,06 m ² , à compter du 1 ^{er} novembre 2020 pour une durée de 23 mois. Redevance mensuelle de 341,71 € HT, plus montant forfaitaire mensuel pour charges communes de 40 € HT. TEOM, abonnements, consommations diverses et assurance des locaux à charge de l'occupant.

.....

Les membres du Comité Syndical donnent acte - à l'unanimité (16 présents / 16 votants / 16 voix « pour ») - à Monsieur le Président des décisions énumérées ci-dessus prises par délégation du Comité.

Acte administratif rendu exécutoire
du fait de sa publication le 10 nov. 2020
et de sa transmission au
représentant de l'Etat le 10 nov. 2020
(Lois de décentralisation des 2 mars et 22 juillet 1982)

Angoulême, le 10 novembre 2020

Signé: Le Président


Le Président
Jérôme SOURISSEAU